

Communiqué Conjoint

L'ANAM intègre le « Sofosbuvir » dans la liste des médicaments remboursables

Consciente de la place que constitue le médicament dans l'accès aux soins, et compte tenu de son engagement à développer l'accessibilité des assurés de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) aux médicaments remboursables, l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) a entrepris plusieurs actions visant essentiellement à élargir la liste des médicaments remboursables, permettant aux assurés AMO d'accéder aux médicaments destinés aux différentes pathologies, notamment les maladies chroniques et aiguës.

Dans ce sens et en vue d'alléger le différentiel du prix supporté par l'assuré, l'ANAM a soumis à la Commission de Transparence (CT) le nouveau médicament de traitement des malades atteints de l'hépatite C au Maroc à base de Sofosbuvir, pour évaluation.

Ayant obtenu un SMR favorable par la CT, le Sofosbuvir a été soumis à la Commission d'Évaluation Économique et Financière des Produits de Santé (CEFPS), pour analyser son impact économique et financier sur le budget des Organismes Gestionnaires.

Compte tenu des niveaux d'efficacité virologique quel que soit le génotype du VHC ou la sévérité de l'atteinte hépatique et de son profil de tolérance satisfaisant ainsi qu'une moindre durée de traitement et à moindre coût, le Sofosbuvir en association à d'autres antiviraux, représente le nouveau traitement de référence des patients atteints d'hépatite C chronique.

Ainsi, le Sofosbuvir a intégré la liste des médicaments remboursables et ce, par Arrêté du Ministre de la Santé n° 179.16 du 8 mars 2016, publié au Bulletin Officiel n°6449 du 21 mars 2016, ce qui porte le nombre de médicaments remboursables à 3541 médicaments.

Il est important de souligner que cette liste additive comprend désormais une nouvelle DCI proposée pour la première fois et 2 extensions de dosage de DCI déjà admises au remboursement permettant ainsi une prise en charge optimale des assurés AMO.

Professeur Houssain LOUARDI

Ministre de la Santé

M.Jilali HAZIM

Directeur Général de l'ANAM